

Parcours de formation préparatoire au CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation spécialisée

Circulaire du 12/02/2021 (NOR : [MENE2101543C – BO N°10 du 11 mars 2021](#)) :

« Cette formation est destinée aux **enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée**. Ces enseignants exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement »

- Le Parcours de formation préparatoire aux épreuves du CAPPEI se déroule sur une année scolaire ; il est déterminé en fonction de l'emploi visé. Il est composé comme suit :
 - a) un Module de Tronc Commun de 144h comportant 6 thématiques
 - b) un Module de Professionnalisation dans l'emploi, d'une durée de 52h.
 - c) un Module d'Approfondissement (au choix parmi 2) d'une durée totale de 104h.

Les Modules d'Approfondissement proposés dans l'académie de Grenoble sont :

- Troubles du Spectre de l'Autisme / Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSA-TSLA)
- Grande difficulté Scolaire 1 / Grande difficulté Scolaire 2 (GDS 1&2)

- La quotité d'enseignement sur le poste ASH doit être **d'au moins un mi-temps** pour pouvoir prétendre au parcours de formation préparatoire aux épreuves du CAPPEI
- Le parcours de formation est organisé conjointement par l'INSPE, le pôle école inclusive/ASH du rectorat et l'EAFC, et déployé sur 3 pôles de formation : Isère | Savoie et Haute-Savoie | Drôme et Ardèche
- Les candidat.es retenu.es pour participer au parcours de formation préparatoire aux épreuves du CAPPEI devront participer à un **premier regroupement du lundi 23/06/2025 au jeudi 26/06/2025** (démarrage de la formation et présentation de l'organisation du parcours pour l'année 2025-2026).

- Les candidats retenus bénéficient d'une **décharge de service d'un ¼ temps** permettant de les libérer pour la formation. Celle-ci a lieu majoritairement **les journées du vendredi** (+ 2 semaines pleines en cours d'année).

Exemple : pour un enseignant certifié du second degré la décharge est de 4.5h.

- Pour les candidats retenus qui relèvent du second degré dans l'académie de Grenoble, les frais afférents aux déplacements en formation sont pris en charge par l'EAFC Grenoble.

Les candidatures sont à retourner par courriel uniquement au plus tard le 05 mai 2025
à Christine Masselot, Chargée d'ingénierie de formation, EAFC Christine.Masselot@ac-grenoble.fr
et, en copie à ce.ecoleinclusive@ac-grenoble.fr

Pour toute information complémentaire concernant le contenu de la formation, vous pouvez contacter
Sophie Reynier, Chargée de mission École Inclusive Sophie.Reynier@ac-grenoble.fr

Une **commission** d'étude des candidatures se réunira **le 12 mai 2025**. Les candidats seront informés par mail de leur obtention ou non du départ en formation dans les 15 jours suivant cette date.

Le calendrier de la formation sera publié sur le **site de L'EAFC** sur la [page dédiée au CAPPEI](#)